

RECLASSEMENT

CONTRAT DANS LE PUBLIC



- Contractuel non titulaire dans la fonction publique
- Personnel dans un établissement privé
- Fonctionnaire dans une autre fonction publique

AGS?



- Si titulaire fonctionnaire: intégration à l'AGS, différent selon la catégorie. Il faudra le demander.
- Si contractuel, pas d'intégration à l'AGS.



Les règles de calculs varient en fonction de la catégorie des services effectués.



Demande à faire avant le 31 décembre de l'année de recrutement.



71 AV. J. LE VIOL- PRAT-AR-ROUZ
29000 QUIMPER

02 98 53 76 77

BONIFICATION D'ANCIENNETÉ

3EME CONCOURS

CONTRAT DE DROIT PRIVÉ



Reprise du temps de contrat effectué qui permet de monter en échelon et en salaire.



AGS?

- Pas d'intégration à l'AGS



RECONNAISSANCE:

- 1 an lors que la durée des activités professionnelles est < 6ans
- 2 ans lors que la durée est comprise entre 2 et 9 ans
- 3 ans pour 9 ans et plus.



Demande à faire dès la titularisation.



En savoir plus